

cndp Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT FINAL DU GARANT

Projet BOX

CONCERTATION CONTINUE

Janvier 2021 – juillet 2021

Luc Martin, garant
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 22 Juillet 2021

Rapport du garant

Projet BOX

Janvier 2021 – juillet 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION	5
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE ET DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	8
Suite donnée par NSG suite à cette concertation préalable :	9
MISSION DU GARANT	9
ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION POST	10
Prescription en termes de modalités transmises à NSG le 30 avril 2021 :	10
Modalités de la concertation post proposée:	11
Les modalités arrêtées.....	12
RESULTATS DE LA CONCERTATION POST	12
Avis du garant sur le déroulé de la concertation.....	15
L'information.....	15
Les réunions.....	16
Les observations recueillies sur le site internet	17
Conclusions et propositions	17
Annexe	19
Analyse des Trois Engagements de NSG à la suite de la concertation préalable	19

PREAMBULE

Conformément à l'article R. 121-11 du code de l'environnement, ce bilan sera publié sur le site de la CNDP et joint au dossier d'enquête publique prévue à l'article L. 123-19. Il appartiendra à l'entreprise Norske Skog Golbey (NSG) de rendre public son dossier au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête (article L123-10 du CE).

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE** : Norske Skog, est un groupe norvégien fondé en 1962. Il appartient depuis 2018 au fonds de pension britannique Oceanwood.

SITUATION ET CONTEXTE : La papeterie de Norske Skog dans le département des Vosges a démarré sa première machine papier en 1990 puis la deuxième machine en 1992. Ce site industriel situé au nord d'Epinal (88) s'étend sur une superficie de plus de 50 ha à cheval sur la commune de Golbey et pour une petite partie sur celle de Chavelot. Le projet se déploiera à l'intérieur de cette emprise, sans aucune extension foncière, nécessaire.

Sur la photo ci-dessous est visible l'emprise de la papeterie Norske Skog, et aussi l'emprise envisagée pour le projet Ecoparc, un projet porté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.



Image Norske Skog

- **OBJECTIFS SELON LE RESPONSABLE DE PROJET:**

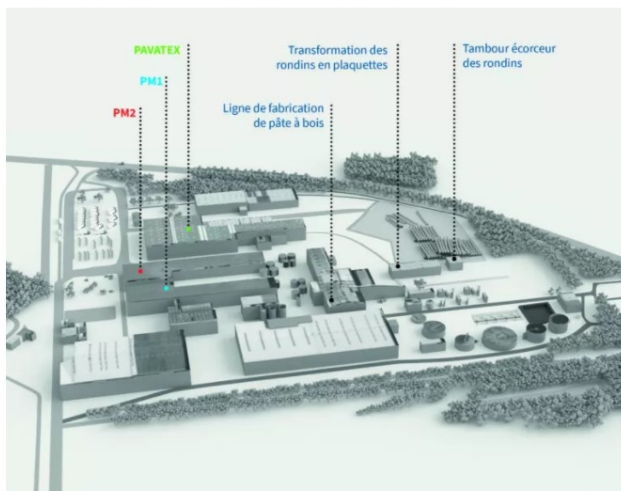
Face à l'évolution des marchés (baisse régulière de la consommation de papier journal et développement de la demande en carton d'emballage) Norske Skog Golbey (NSG) initie le projet BOX visant à transformer son site afin de

- Continuer à produire 330 000 tonnes de papier journal à partir de papiers recyclés, sur la machine la plus récente (PM2)
- Produire 550 000 tonnes de papier pour ondulé (PPO), à partir de cartons recyclés, sur la machine la plus ancienne qui sera convertie (PM1)

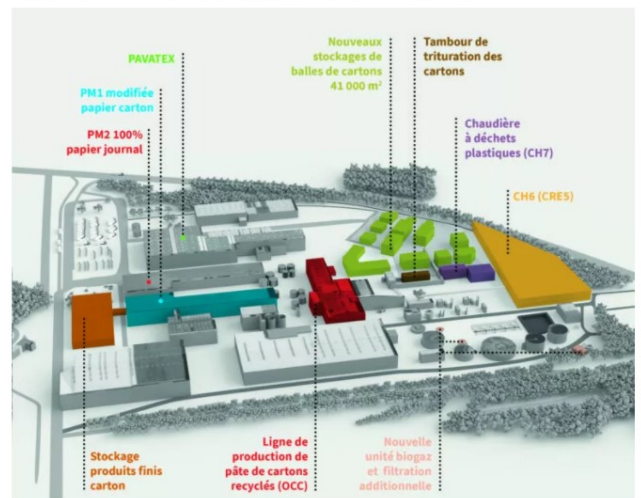
- **CARACTÉRISTIQUES :** Les modifications concernent donc principalement les installations suivantes :

- Transformation d'une des deux machines à papier journal
- Adaptation des espaces de stockage de matières premières
- Modification des ateliers de production de pâte à papier
- Construction d'un nouveau bâtiment de stockage pour les produits finis cartons
- Aménagement des moyens de production de vapeur (chaudières)
- Installations complémentaires au sein de la station d'épuration des effluents

Vue des installations avant modifications



Vue des installations après modifications



Extraits du dossier de concertation de novembre 2020 pages 20 et 21

- **COÛT :** Le projet était évalué à 243 millions d'euros (valeurs 2020)
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :** Les travaux sont envisagés, à l'heure actuelle, à partir du premier trimestre 2022 et devraient s'étaler jusqu'à la fin du premier trimestre 2023

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

Les informations ci-dessous intègrent les données de la concertation préalable ainsi que celles de la concertation continue.

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 17 juin 2020 : Norske Skog Golbey a annoncé le projet de conversion du site nommé Box par conférence de presse.
- 19 juin 2020 : NSG saisit la Commission Nationale du Débat Public CNDP, en tant que Maître d’Ouvrage du projet Box
- 1^{er} juillet 2020 : La CNDP désigne, Nathalie DURAND et Luc MARTIN, garants de la concertation préalable.
- 23 novembre 2020 au 6 janvier 2021: NSG met en œuvre la concertation préalable, sous l’égide des garants.
- 6 février 2021 : publication du bilan de la concertation par les garant.e.s
- 24 février 2021 : remise de la réponse au bilan des garant.e.s par NSG
- 12 avril 2021 : la CNDP désigne Luc Martin, garant, chargé de la concertation post jusqu’à l’ouverture de l’enquête publique.

- **PERIMETRE DE LA CONCERTATION :**

Département des Vosges et plus particulièrement les communes à moins de 3 km du site de NSG soit : Golbey, Épinal, Chantraine, Les Forges, Dogneville, Uxegney, Domèvre-sur-Avière, Chavelot et Capavenir Vosges.

Communication : Les moyens d’atteindre les différents publics ont été nombreux :

- Annonces dans Vosges Matin et Les Échos
- Publipostage : envoi d’un dépliant A4 à 22 500 foyers
- Un site internet dédié au projet BOX <https://projet-box.fr>
- Un dossier de concertation de 76 pages, imprimé à 500 exemplaires
- Un dépliant 3 volets (format A5), imprimé à 1500 exemplaires
- Insertion publicitaire dans le Magazine « Proche » diffusé dans tous les foyers de la Communauté de l’Agglomération d’Epinal (plus de 50 000 foyers)
- Une campagne de « Phoning » permettant de contacter directement 77 riverains du site de Norske Skog
- Envoi d’invitations aux ateliers, par email
- Relations médias (Communiqué + compte-rendu)

- Publicité sur Facebook et autres réseaux sociaux
- Outils d'information des communes :
 - Affiches A2 réglementaires dans les 9 mairies
 - Panneaux lumineux : CapAvenir, Dogneville, Golbey
 - Application Panneau Pocket : Capavenir, les Forges
 - Banderole entrée de commune : CapAvenir
 - Bulletin communal : Golbey
 - Réseaux sociaux : toutes
 - Site web : Capavenir, Chantraine, Golbey, les Forges, Chavelot.
 -

- **12 EVENEMENTS PUBLICS :**

En raison de la pandémie du COVID 19 et des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement sur l'année 2020 et 2021, toutes les réunions publiques et thématiques se sont tenues en distanciel, à l'exception de la réunion de clôture du 22 juin.

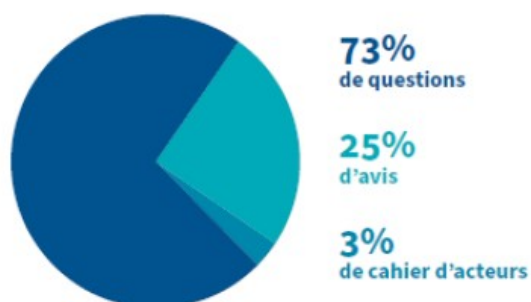
Le dispositif de concertation était le suivant :

- Émission interactive en direct sur la chaîne de télévision ViàVosges, 23 novembre 2020
- Atelier thématique "les enjeux environnementaux", 2 décembre 2020
- Atelier de la relève "atelier familles & économie circulaire", 8 décembre 2020
- Atelier de la relève "filière bois", 10 décembre 2020
- Atelier thématique "les enjeux de la logistique", 14 décembre 2020
- Focus Group avec les Riverains, 16 décembre 2020
- Réunion de clôture de la concertation préalable, 6 janvier 2021 à 18h00, sur la chaîne de télévision ViàVosges
- Réunion Eco-Park le 26 janvier 2021
- Réunion bilan de la concertation préalable le 15 avril 2021
- Réunion de clôture de la concertation post le 22 juin 2021 en présentiel

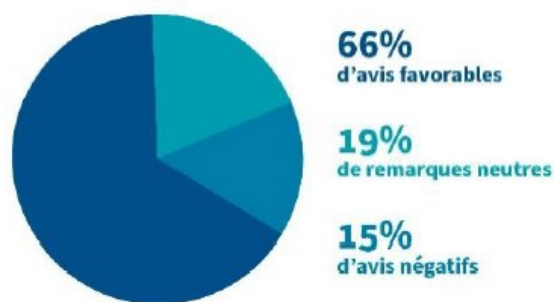
Participation

La participation aux ateliers a été assez inégale, mais grâce aux différents canaux de communication déployés, **385 contributions ont été au total** reçues de différentes natures. Certains acteurs se sont particulièrement impliqués dans le débat, comme les associations environnementales. Les différents canaux de la concertation BOX ont rassemblé au total près de 1300 participants au débat.

Types de contributions reçues :



Tonalité des avis sur le projet :



La pertinence du projet de conversion au regard de la baisse structurelle du marché du papier journal n'est pas ou peu remise en question par les participants.

Les enjeux socio-économiques liés à la préservation des emplois sont globalement bien compris et acceptés. Cependant quelques contributeurs émettent des doutes au sujet des retombées du projet BOX pour le territoire.

les enjeux environnementaux sont arrivés largement en tête des thématiques abordées dans les contributions exprimées. Ce sont les enjeux liés à l'eau et aux transports qui ont suscité le plus d'inquiétude. La dégradation du bilan carbone lié aux futures activités de Norske Skog Golbey a également été signalée.

Le sujet des odeurs constitue 8% des contributions liées aux enjeux environnementaux. Le Maître d'ouvrage en a été surpris, déclarant être peu sollicité à ce sujet et n'ayant enregistré aucune plainte pour nuisances olfactives depuis 2018.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE ET DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Ces engagements étaient au nombre de trois :

	Détail de l'engagement	Appréciation du garant
1	Rester à l'écoute des contributions pendant la période de post-concertation et y répondre, au travers notamment du site internet projet-box.	<u>En cours</u> Mais une communication élargie devra être mise en œuvre afin de garantir une bonne participation des publics
2	Organiser une réunion publique d'information et d'échange sur les enseignements tirés et les actions mises en œuvre suite à la concertation. Cette réunion a déjà été organisée le 15 avril 2021. Les sujets abordés pendant cette réunion étaient de nature à répondre aux recommandations 3, 4 et 5 des garants en couvrant notamment les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. Prélèvements et rejets en eau – prise en compte du changement climatique et aménagement du point de rejet à la Moselle b. Abandon de la chaudière CSR n°7 et poursuite de l'exploitation de la chaudière n°2 : impacts sur le bilan carbone et les émissions atmosphériques (notamment en cumul avec la chaudière n°6 de VIGS) c. Nuisances olfactives : données d'entrée et actions prévues d. Transports : actions prévues et en cours pour développer le rail, faciliter l'accès au site et le développement des transports doux 	<u>Fait</u>
3	Organiser un débat public sur la thématique de l'Ecoparc. Cette réunion a déjà été organisée le 26/01/21 avec la participation de Michel HEINRICH, en sa qualité de Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. A noter : une enquête publique dédiée sera organisée pour ce projet, ce dernier n'étant pas instruit sous la responsabilité de Norske Skog Golbey. Le compte-rendu de la réunion du 26/01/21 est accessible sur le site internet projet-box.fr sous la rubrique « post-concertation ».	<u>Fait</u>

Suite donnée par NSG suite à cette concertation préalable :

NSG a précisé, que la concertation se poursuivrait. Dans cette optique, NSG s'est engagé à continuer cette phase de dialogue par différents moyens jusqu'à l'enquête publique et notamment que le site Internet du projet BOX serait actualisé par la mise en ligne de nouvelles études et d'informations relatives à l'avancement du projet.

MISSION DU GARANT

Lors de sa séance plénière du 07 avril 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné Luc Martin, garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de conversion de la papeterie Norske Skog (NSG) à Golbey.

La concertation continue sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 23 novembre 2020 au 06 janvier 2021.

Comme l'indique l'article L121-14 CE, après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, «la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique». Par conséquent, la concertation continue se poursuit.

Rappel des objectifs de la concertation continue: Le champ de la concertation continue est particulièrement large. Il est présenté dans les articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement. Son objectif principal est le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique. Les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être associés, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le maître d'ouvrage, et surtout en être informés régulièrement.

Le rôle et mission de garant consiste à prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte. Dans le cadre de l'article L.121-14 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins le garant doit rendre publiques ses préconisations et leur prise en compte par le maître d'ouvrage. Le garant est prescripteur des modalités de la concertation: charge au responsable de projet de suivre ces prescriptions ou non.

Le garant ainsi que la CNDP, ne sauraient donc être tenu responsable des choix du maître d'ouvrage en matière de concertation.

ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION POST

Prescription en termes de modalités transmises à NSG le 30 avril 2021 :

Afin de répondre avec précision aux attentes des différents publics, un audit a été diligenté courant avril par le garant auprès de différentes parties prenantes de la concertation préalable afin d'apprécier le ressenti des participants à la concertation préalable et de prendre en compte leurs attentes dans le cadre de la concertation post.

Un temps d'échange a donc été proposé aux représentants des entités suivantes :

Domaine	Fonction	Organisation
Eau	Chef de Service VSSE	A.R.S. 88
Faune	responsable	Association des pêcheurs EPINAL
Bois	Directeur	FORETS ET BOIS DE L'EST
Collectivité	Adjointe - environnement	Mairie Chavelot
Eau	Responsable du Service Qualité des Eaux	Metropole Gd Nancy
Environnement	habitant de Golbey	Riverain
Transport	PDG	MGE
Transport	responsable développement	VNF développement Vosges Nature
Environnement	Président	Environnement

Il ressort de ces échanges que la démarche de la concertation préalable a été appréciée, cette concertation constituait une première pour plusieurs personnes. Le niveau d'information apporté par NSG a paru pertinent à ce stade du projet. Les modalités totalement dématérialisées ont paru acceptables compte tenu des contraintes sanitaires du moment.

Les acteurs professionnels précisent que l'échange direct avec NSG leur semble plus adapté compte tenu des relations commerciales qu'ils entretiennent.

Tous ont souligné les efforts de communication entrepris pour assurer la publicité du dispositif et leur étonnement de constater une si faible participation des habitants. Certains avancent que cette faible mobilisation serait liée à la forte implication de NSG dans le tissu socio-économique.

Les associations environnementales restent en attente de la diffusion de l'étude d'impact qui leur permettra d'appréhender, ils l'espèrent, le niveau des contraintes apportées par le projet notamment sur le milieu hydraulique. La demande d'une solution industrielle fonctionnant en « circuit fermé » reste une demande forte. Quelque soit la solution retenue, ce point lié directement aux prélèvements d'eau sur le milieu naturel nécessitera des explications argumentées. Les participants notent tous l'engagement de NSG de ne pas augmenter son impact sur la Moselle.

Des attentes de précisions sont attendues suite à la suppression du projet de chaudière 7 et son impact sur le flux de camions.

A la suite de cet audit, le garant a transmis à NSG le 30 avril 2021, les recommandations suivantes :

Modalités de la concertation post proposée:

La concertation post doit être une phase d'information et de participation, qui permet une continuité de dialogue entre le public, les acteurs impliqués et le maître d'ouvrage. Il revient au garant de s'assurer que le public puisse suivre l'avancement du projet ainsi que la mise en œuvre des engagements pris durant la concertation préalable (information sur les études réalisées, communication sur les étapes décisionnelles, etc.). Le garant veillera également à ce que le public puisse échanger régulièrement avec NSG afin de continuer le dialogue et la participation effective. Tous les nouveaux documents ou études liés au projet seront ajoutés sur le site internet et notamment :

- Les comptes-rendus des différentes réunions
- L'étude d'impact lorsqu'elle sera actualisée
- L'avis de la MRAE du 16 avril 2021, concernant la chaudière 6, car certains éléments de cet avis sont directement liés au projet BOX notamment en matière de besoins de vapeur.

Tous les documents produits à destination du grand public devront être, intelligibles et accessibles par tous.

Compte tenu de la proximité de l'enquête publique envisagée courant août 2021, il peut s'avérer suffisant d'organiser une seule réunion de clôture de la concertation-post. L'évolution des contraintes sanitaires permettrait peut être à ce moment là de réaliser la rencontre en présentiel. Ce serait ainsi la première rencontre physique des parties prenantes depuis le début du processus de participation.

Concrètement, NSG s'assurera que la totalité de ses engagements pris lors de la concertation préalable sont bien mis en œuvre.

Afin de garantir un bon niveau de participation du public à cette concertation post, NSG se devra de mettre en œuvre une large communication auprès des différents publics.

Les moyens suivants pourront être utilisés :

- Mailing d'invitation auprès de toutes les parties prenantes de la concertation préalable,
- Communiqué de presse spécifique vers les médias régionaux,
- Mise à contribution des relais locaux (communes, partenaires, réseaux professionnels, réseaux associatifs...)
- Messages publicitaires sur les radios et autres média régionaux

Le site internet dédié, Projet-BOX.fr continuera de s'enrichir des informations liées à l'avancement du projet et à recueillir les questions, remarques et propositions du public. Une réunion publique établira un bilan de toute la phase de concertation et annoncera le lancement de l'enquête publique.

A la fin de cette mission, le garant rédigera un bilan qui doit prendre en compte l'ensemble de la phase de concertation post.

Ce rapport final explicitera précisément les éléments suivants :

- L'évolution du projet,
- Les grandes étapes de calendrier, en précisant la date de l'enquête publique;
- Les modalités mises en place pour assurer l'information et la participation du public ;
- La complétude et l'intelligibilité, ou non, de l'information et des documents transmis au public ;
- Les arguments échangés lors de cette phase de concertation ;
- La prise en compte ou non des recommandations du garant par le maître d'ouvrage;
- Le respect ou non des engagements pris par le maître d'ouvrage lors de la concertation préalable;
- Les éventuelles recommandations pour la suite du projet, après l'enquête publique, notamment par rapport aux modalités d'information à mettre en place en phase travaux.

Les modalités arrêtées

Au delà de la clôture de la concertation préalable et dans sa continuité, les canaux d'échanges avec les publics sont restés pleinement opérationnels (site internet, ligne téléphonique, réseaux sociaux...)

Deux réunions ont suivi conformément à l'engagement pris lors de la concertation préalable :

- le 26 janvier NSG a invité les parties prenantes à évoquer les projets annexes de la chaudière 6 (CRE5) et du développement de l'Echo Park.
- Une réunion le 15/04/21 a permis d'établir un bilan des enseignements de la concertation préalable et de présenter la concertation post. La publication de son compte rendu a été mise en ligne sur le site projet-box.fr.

A la suite des préconisations du garant, la mise au point de l'organisation de la concertation par NSG a consisté à prévoir :

- Un mail d'information invitant à déposer des contributions a été envoyé le 06/05/21 à tous les participants de la concertation préalable qui avaient bien voulu transmettre leurs coordonnées soit 154 contributeurs identifiés.
- le 12 mai, suite au dépôt numérique de la dernière version du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale auprès de la DREAL, NSG a mis à disposition du public, sur le site web du projet BOX, le résumé non technique de l'étude d'impact.
- Une réunion de clôture a été organisée le 22 juin à partir de 18H00 au Centre des congrès d'Epinal. Compte tenu de la levée progressive des contraintes sanitaires cette réunion a pu se tenir en présentiel.

RESULTATS DE LA CONCERTATION POST

Le dispositif de concertation s'est articulé autour de 3 réunions :

Réunion Eco-Park le 26 janvier 2021

Cette réunion qui s'est tenue en distanciel a rassemblé 66 participants. Bien que le projet de l'Eco-Park ne fasse pas partie du projet Box, pour répondre à la demande des associations environnementales NSG a accepté d'élargir le débat à la création de cette nouvelle plateforme

industrielle. C'est ainsi que monsieur Heinrich Président de la Communauté d'agglomération d'Epinal, porteur de ce projet d'Eco-Park, a accepté de venir présenter ce projet qui s'étendra sur 51 hectares (et non pas 80 hectares comme cela a parfois été annoncé). Seules 2 parcelles restent disponibles sur ce site qui fera l'objet par ailleurs d'une enquête publique. Les associations environnementales s'inquiètent de ces emprises foncières compte tenu de l'urgence climatique.. Elles indiquent notamment: « En ce qui concerne les terres agricoles, l'équivalent d'un département disparaît tous les 7 ans. Il existe des sites industriels qui ne sont pas occupés totalement. Est-ce que cet Ecoparc a vraiment des conséquences positives si l'on compare aux nuisances ? »

La réunion a également été l'occasion de revenir sur d'autres aspects du projet box et à cette occasion, son PDG a annoncé l'annulation du volet lié à la construction de la chaudière 7, soit une réduction de l'investissement de 55 millions d'euros. Ce point aura un impact favorable sur le bilan carbone du site industriel qui se trouvera ramené à 100 000 tonnes au lieu de 180 000. Les associations environnementales manifestent alors leur satisfaction sur ce qu'ils considèrent comme une avancée favorable. Bien entendu leur préoccupation reste entière en ce qui concerne les impacts sur l'eau, sur l'air et sur le transport routier. NSG a indiqué que les prélèvements d'eau seront inchangés à 25000m³ par jour, le dossier d'autorisation environnementale comportera une modélisation de la dispersion des rejets atmosphériques intégrant les apports du projet Box. Le trafic de poids lourds desservant le site augmentera lui de 32%.

Réunion bilan de la concertation préalable le 15 avril 2021

Cette réunion qui s'est tenue en distanciel, en présence de 48 personnes, avait pour vocation de faire le bilan des enseignements issus de la concertation préalable du projet BOX qui s'est déroulée du 23 novembre 2020 au 6 janvier 2021 et également de faire le point sur les actions liées aux différentes thématiques soulevées pendant la concertation. Les échanges ont été fournis. Il est rappelé que si 2/3 des avis sont favorables, les avis négatifs, les remarques et les points de vigilance ont bien été analysés et pris en compte.

Les problématiques liées à la protection de la ressource en eau a été un sujet central, NSG prélevant 18 000m³ par jour pour assurer son fonctionnement. Les périodes d'étiage apparaissent comme les plus délicates. NSG a d'ailleurs étudié la possibilité d'avoir une ressource complémentaire pendant la période d'étiage et a fait réaliser une étude de faisabilité et d'incidence par le cabinet spécialisé ANTEA pour un forage de 250 m à créer sur le site.

Les associations environnementales s'inquiétant de ne pouvoir accéder à l'étude d'impact, il leur a été confirmé qu'elle leur serait transmise dès qu'elle ne serait plus à l'état de projet. Ce qui a été fait.

Plusieurs voix se sont élevées pour réclamer une solution de site papetier fonctionnant en circuit fermé comme il en existe dans d'autres sites européens.

NSG souligne les efforts déjà consentis : Il y a 30 ans les consommations d'eau pour la production de papier journal étaient de l'ordre de 40 m³ par tonnes, aujourd'hui NSG prélève 4 m³ par tonne.

Les solutions pour limiter les odeurs dont se plaignent les riverains ont été présentées en détail.

Les impacts liés à l'augmentation des volumes transportés et les solutions pour les limiter ont fait

l'objet de débats animés. Il a notamment été signalé que « certes les camions ne traversent pas les villages, mais la quantité des gaz à effet de serre émise est quand même importante. Il y aura 85 camions de plus par jour, cela impacte le système des routes car les camions ont plus d'impact que les voitures. Quant aux bios carburants, il faut nuancer car dans l'absolu le bio diesel augmente de 80 % les gaz à effet de serre. On sollicite des forêts, des terres arables, on enlève des terrains qui peuvent stocker le CO2. Donc ce n'est pas une bonne alternative. » L'amélioration du réseau routier de desserte et le recours au transport combiné (rail-route), sans exclure la voie navigable, sont les solutions proposées par NSG qui permettront à terme de limiter les impacts.

Réunion de clôture de la concertation post le 22 juin 2021

Cette réunion a été la seule de l'ensemble du dispositif de participation à pouvoir se tenir en présentiel. 40 personnes ont pu se rassembler au palais des congrès d'Épinal, dans le strict respect des contraintes sanitaires du moment.

Deux enjeux ont dominé les débats : les enjeux sociaux et les enjeux liés à la solution du circuit fermé.

NSG a rappelé la nécessité d'adapter les effectifs et les compétences au futur fonctionnement du site, d'autant que de nombreux départs en retraite se profilent dans les 5 prochaines années. Un programme conséquent d'embauches, d'acquisition de nouvelles connaissances et de mobilité interne est à mettre en œuvre. 200 emplois indirects étant annoncés, les partenaires de NSG vont être amenés à prendre des dispositions similaires. L'adjoint au Maire d'Épinal, compte tenu de la crise économique et sociale que vit notre pays, estime que ces enjeux sociaux sont fondamentaux pour ce territoire

Plusieurs acteurs du débat avaient préconisé la solution consistant à faire fonctionner le futur process en circuit fermé afin de limiter la consommation d'eau. NSG a donc commandité une étude de cette hypothèse auprès du Centre Technique du papier de Bordeaux. Les deux ingénieurs chargés de cette étude sont venus la présenter et la commenter. Il apparaît que la mise en place d'une solution de type « circuit fermé » sur des machines rénovées (et non pas neuves) auraient plusieurs conséquences : augmentation des consommations d'énergies, augmentation des produits chimiques de traitement, obligation d'éliminer 14 000 tonnes de déchets ultimes par an, dégradation du bilan économique. Le bilan environnemental serait donc mitigé.

Les associations environnementales ont tenu à souligner les points positifs de ce projet : l'abandon de la chaudière 7, le recyclage du papier à 100 %, le traitement des déchets dans la chaudière 2, pas d'extension géographique des transports, le projet de formation du personnel, pour s'adapter aux nouvelles technologies. Cependant elles renouvellent leurs inquiétudes sur les impacts environnementaux et principalement sur l'eau et précisent que Le Président de la commission économie de partage de l'eau de l'agence de l'eau Rhin Meuse, explique qu'à l'avenir il y aura 40 % de moins de précipitation. Il faut tenir compte des sécheresses. Il faut éliminer le plus possible de polluants en investissant davantage.

M. Bailly, rappelle que NSG réfléchit depuis plusieurs années à sa responsabilité sociétale avec la conjonction de 3 axes : environnement, social/sociétal et économique. Il ne peut avoir un de ces axes défaillants. Norske Skog s'est engagé à réduire de 55 % de ses émissions de gaz à effet de serre

à échéance 2030. NSG veut développer le rail et fait plus que la moyenne nationale. NSG veut aller au-delà, mais a aussi une équation économique dont elle doit tenir compte.

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION

Le contexte sanitaire pendant la période de concertation, qui ne pouvait être décalée en raison de la programmation de l'enquête publique nécessaire à la déclaration d'utilité publique prévue courant août 2021, n'a permis de tenir qu'une seule réunion en présentiel.

Toutes les réunions en visioconférence ont été organisées avec le logiciel « Zoom ». Les personnes souhaitant participer devaient s'inscrire et recevaient ensuite le lien pour se connecter au jour et à l'heure indiquée.

L'agence de communication avait mis en place un numéro de téléphone pour aider les personnes qui avaient des difficultés à se connecter. A ma connaissance aucune personne ne s'est plainte de n'avoir pu se connecter à une réunion. Par contre quelques remarques ont été formulées concernant l'utilisation du « chat ». Les plaignants ont été alors assistés et les problèmes réglés.

L'information

Le dossier du projet mis à disposition du public a permis d'identifier de façon transparente et objective les enjeux sociaux, économiques et environnementaux ainsi que les contraintes du projet. Il présentait les objectifs de NSG, et décrivait de façon simple et accessible le projet, en décrivant le périmètre et les aménagements nécessaires à sa réalisation ainsi que son coût. Toutefois ce dossier décrit le projet à son stade d'avant-projet, il reste imprécis sur un grand nombre de points qui seront mieux définis par les études en cours de la phase « projet ».

Ce document était complété par une plaquette de présentation du projet (condensé du dossier de présentation) ainsi qu'une courte vidéo.

Tous ces documents étaient accessibles sur le site Projet-BOX.fr.

Le site mettait également à disposition les présentations, enregistrements et bilans des réunions des concertations antérieures (réunions publiques et ateliers).

Les dates et le thème des diverses réunions ont été annoncées sur le site internet. Le choix d'informer par messagerie des dates et horaires de ces réunions aux personnes ayant déjà participé aux précédentes réunions de concertation a permis de mobiliser les personnes concernées et leur éviter de manquer l'information.

Il n'a pas été recensé le nombre de personnes ayant été informé par les autres canaux mis en place : relais des mairies, réseaux sociaux et affichage.

Globalement les modalités d'information (personnalisation, relais des collectivités, sites et réseaux sociaux) ont été assez pertinentes vu la participation aux diverses réunions.

Toutefois quelques personnes ont indiqué ne pas avoir été prévenu d'un atelier auquel elles auraient souhaité assister sans que cela puisse être imputé à un défaut de diffusion de l'information.

Des informations nouvelles ont été portées à la connaissance du public au cours de cette concertation post :

- La confirmation de l'abandon du projet de chaudière 7, dite chaudière « CSR ». Ainsi, le bilan carbone annuel du site industriel se trouvera ramené à 100 000 tonnes au lieu de 180 000
- L'étude du centre technique du papier de Grenoble concluant que le fonctionnement en « circuit fermé » n'était pas retenue pour des raisons économiques et environnementales
- Présentation détaillée des enjeux sociaux du projet (création d'emplois et adaptation des métiers)
- Le résumé non technique de l'étude d'impact
- Un forage sera réalisé sur le site de NSG afin de constituer une ressource complémentaire d'eau, principalement pendant la période d'étiage, permettant de limiter les prélèvements dans la Moselle.

Les réunions.

Les modalités du dispositif de concertation ont permis d'avoir une vision complète et plurielle des divers enjeux du projet.

Les trois réunions publiques de la concertation post concertation préalable ont recensé un total de 150 personnes. On peut donc considérer que les réunions de cette continuité de la concertation ont été bien suivies, malgré le fait qu'elles aient été réalisées pour deux d'entre elles, en distanciel.

Les participants à la réunion pouvaient s'exprimer en posant leurs questions dans le « chat » ouvert pendant toute la durée de la réunion ou en demandant la parole. L'animateur de la réunion donnait la parole ou interpellait NSG sur les questions posées dans le « chat ».

Le porteur du projet a répondu soit directement en séance aux questions posées, soit dans le compte rendu de la réunion lorsque la question n'avait pu être débattue ou demandait une interrogation des bureaux d'études. Les questions ont été nombreuses, parfois très précises, aussi NSG s'est engagé à y répondre dans les comptes-rendus ou ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Les réunions ont permis à NSG de présenter plus en détail les études sur les thèmes concernés, de répondre à certaines questions déjà évoquées lors de la concertation préalable, de recueillir les attentes et interrogations des participants.

Globalement les participants ont pu poser librement leurs questions et effectuer des propositions. Ils ont été invités à poursuivre le questionnement sur la messagerie de NSG. Leur attente reste très forte de rester informés de l'avancement du projet puis d'être tenus informés des bilans environnementaux en phase ultérieure d'exploitation.

Les observations recueillies sur le site internet

La possibilité d'inscrire des questions, avis ou propositions sur le site internet dédié au projet a été assez peu utilisée même si, à la conclusion de chaque réunion, les participants étaient invités à compléter les questions évoquées ou porter de nouvelles observations sur le site Projet-box.fr. Les questions posées et les réponses apportées étaient bien visibles du public, lui permettant de participer pleinement au débat. Les deux seuls messages enregistrés dans le cadre de la concertation-post ont reçu des réponses circonstanciées.

Conclusions et propositions

Il n'appartient pas au garant de la concertation de se prononcer sur le projet lui-même mais bien sur le déroulé de la concertation et les modalités de poursuite du dialogue du maître d'ouvrage avec les parties prenantes et le public, dès lors qu'il décide de poursuivre son projet jusqu'à sa réalisation.

Même si certains s'interrogent encore sur les différents impacts notamment sur l'eau, l'opportunité du projet BOX n'est pas remise en cause par la majorité des participants.

L'information des réunions, assez ciblée sur les acteurs et personnes ayant déjà participé aux concertations antérieures, n'a pas empêché d'autres publics de participer et de s'exprimer.

Le questionnement et les observations portées tout au long des réunions a montré que cette phase de dialogue était indispensable pour informer et débattre sur les attentes, inquiétudes et prise en compte des observations. Le questionnement et les propositions recoupaient largement celles qui avaient été faites lors de la concertation préalable. On peut en conclure qu'un certain nombre de réponses n'avaient pas été apportées. Cette poursuite de la concertation a permis de remettre ce questionnement en débat en traitant à nouveau tous les thèmes du projet ou de ses conséquences.

La volonté de NSG de dialoguer avec le territoire, de prendre en compte, dans la mesure où le projet le permet selon eux, les observations et propositions paraît indéniable.

Après la concertation préalable, NSG avait pris 3 engagements dont le détail et mon analyse figurent en annexe. Il ressort de cette analyse que les engagements de NSG, qui ont été en quelque sorte le fil conducteur de la concertation post, ont été tenus.

Les études « Projet » doivent amener à préciser certains détails du projet BOX. Je n'en citerais que quelques-uns mais l'on pourra se reporter aux divers comptes-rendus pour avoir l'exhaustivité des interrogations et des réponses déjà apportées :

- L'aménagement du point de rejet des eaux à la Moselle,
- Les dispositifs visant à réduire les odeurs ressenties par les riverains,
- Le bruit des soupapes de sécurité lors des lâchers de vapeurs intempestifs.

L'enquête d'utilité publique à venir constituera un nouveau moment d'expression du public. Les questions posées lors de la concertation, le seront, vraisemblablement, à nouveau dans cette phase réglementaire.

NSG s'est engagé à poursuivre la concertation locale jusqu'à la phase travaux. Cet engagement doit absolument être tenu.

Aussi je recommande vivement au maître d'ouvrage NSG, une poursuite du dialogue pour mettre à disposition et partager les études « Projet ». Ce dialogue doit permettre d'améliorer le projet, en répondant autant que possible aux attentes, aux besoins, aux suggestions du territoire et permettre de lever les inquiétudes exprimées.

Les engagements de dialogue de NSG avec différents acteurs devront être tenus. Il me paraît important d'associer le public du territoire à l'évolution du projet. Cela passe au minimum par le maintien du site Projet-BOX.fr, afin d'y mettre à disposition tous les documents, mêmes techniques, et d'assurer une information continue de l'avancement du projet sous des formes appropriées afin de toucher le maximum des personnes concernées et intéressées.

Plusieurs voies ce sont élevées lors des différentes étapes de concertation pour demander qu'au delà de la mise en place du projet BOX les associations environnementales et plus largement les acteurs du territoire puissent être tenus régulièrement informés des impact environnementaux du site industriel. Les responsables de NSG ont d'ailleurs déclaré « être prêts à poursuivre ces échanges dans un intérêt commun ».

Comme demandé par une partie du public, Je recommande à NSG et aux services de l'état d'envisager la possibilité de créer une Commission de suivi de site (CSS) autour du site NSG afin, comme le précise le décret n° 2012-189 du 7 février 2012, « d'aborder librement tous les sujets relatifs aux intérêts couverts par le code de l'environnement ».

En effet le préfet peut créer une CSS autour d'une installation classée (ICPE) relevant du régime de l'autorisation ; il peut le faire à la demande d'un tiers (association de protection de l'environnement, élus, riverains), ou de son propre chef. La commission est alors ouverte et transparente, ses comptes rendus sont considérés comme « des documents administratifs communicables au public ».

Luc Martin
Garant CNDP

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Luc Martin', written over a horizontal line.

ANNEXE

Analyse des Trois Engagements de NSG à la suite de la concertation préalable

	Engagements de NSG	Appréciation du garant
1	Rester à l'écoute des contributions pendant la période de post-concertation et y répondre, au travers notamment du site internet projet-box.	Fait Une communication élargie a été mise en œuvre afin de garantir une bonne participation des publics. Le site internet a été adapté à cette phase du projet permettant à chacun de questionner et de contribuer
2	Organiser une réunion publique d'information et d'échange sur les enseignements tirés et les actions mises en œuvre suite à la concertation.	Fait Cette réunion a été organisée le 15/04/21 – Compte rendu en cours d'élaboration. Les sujets abordés pendant cette réunion étaient de nature à répondre aux recommandations 3, 4 et 5 des garants en couvrant notamment les thématiques suivantes : a. Prélèvements et rejets en eau – prise en compte du changement climatique et aménagement du point de rejet à la Moselle b. Abandon de la chaudière CSR n°7 et poursuite de l'exploitation de la chaudière n°2 : impacts sur le bilan carbone et les émissions atmosphériques (notamment en cumul avec la chaudière n°6 de VIGS) c. Nuisances olfactives : données d'entrée et actions prévues d. Transports : actions prévues et en cours pour développer le rail, faciliter l'accès au site et le développement des transports doux
3	Organiser un débat public sur la thématique de l'Ecoparc.	Fait Cette réunion a été organisée le 26/01/21 avec la participation de Michel HEINRICH, en sa qualité de Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. A noter : une enquête publique dédiée sera organisée pour ce projet, ce dernier n'étant pas instruit sous la responsabilité de Norske Skog Golbey. Le compte-rendu de la réunion du 26/01/21 est consultable sur le site internet projet-box.fr sous la rubrique « post-concertation ».



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr